



CAHIER DES CHARGES

CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE
REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT D'UN ENSEMBLE DE BATIMENTS

MAITRISE D'OUVRAGE :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER

60, cours Jean-Jaurès

B.P. 1727

03017 MOULINS CEDEX

Tél. : 04.70.48.42.42.

Fax : 04.70.48.42.29.

Mail : cda.03@allier.chambagri.fr

Marché à procédure adaptée

Janvier 2010.

1. CONTEXTE

La Chambre d'Agriculture de l'Allier, dont le siège est situé 60 cours Jean-Jaurès à Moulins (03000), a décidé d'engager un ensemble de travaux de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments de son siège.

Le présent Cahier des Charges concerne la désignation d'une maîtrise d'œuvre chargée de la réalisation de ce projet.

2. BESOINS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les bâtiments constituant les locaux du siège de la Chambre d'Agriculture sont à usage de bureaux occupés par les salariés de l'organisation qui sont amenés à recevoir du public. Plusieurs salles de réunions sont mises à disposition des élus, des salariés et autres participants.

La Chambre d'Agriculture souhaite faire appel aux compétences d'une maîtrise d'œuvre pour :

- Etablir un projet de réhabilitation et d'aménagement des locaux en déterminant les choix techniques les plus pertinents inhérents à l'ouvrage.
- Organiser la mise en œuvre de l'ouvrage par le repérage des entreprises les plus pertinentes.
- Assurer la réalisation et le suivi du déroulement de l'ouvrage.
- Garantir la réalisation de l'ouvrage dans les délais impartis.

3. NATURE DES TRAVAUX A REALISER

La Session de la Chambre d'Agriculture a retenu les aménagements souhaités.

Toutefois, tenant compte du fait que la maîtrise d'ouvrage ne possède pas l'expérience nécessaire à la détermination précise et exhaustive de ces travaux, un projet sera à établir indiquant dans le détail les travaux à réaliser ainsi que leur évaluation par le maître d'œuvre à partir de la visite des bâtiments concernés.

▪ Accès au bâtiment :

Aménagement d'un nouveau hall d'accueil du public permettant un accès adapté aux personnes handicapées à partir du cours Jean-Jaurès. L'accès actuel étant situé rue Diderot, l'implantation de certains bureaux est à modifier.

▪ Accessibilité aux étages :

Installation d'un ascenseur avec aménagement de la cage d'escaliers du bâtiment principal facilitant l'accès aux étages et notamment à une salle de réunion située au 3^{ème} étage.

▪ Aménagement des locaux :

Nécessité de reconfigurer et d'aménager sur trois étages un ensemble de bâtiments situés entre l'accueil actuel et la rue de la Comédie afin d'améliorer l'accès et la circulation du public, ainsi que la disposition et le nombre de bureaux disponibles.

▪ Isolation et mise aux normes :

Assurer une bonne isolation thermique de l'ensemble des bâtiments du siège et mettre aux normes les installations de chauffage et de climatisation existantes.

▪ Rénovation des façades :

Harmoniser les aspects extérieurs des bâtiments en bordure de la rue Diderot et du cours Jean-Jaurès.

4. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

a – Procédure

Le présent marché est régi par la procédure de marchés à procédure adaptée, conformément aux dispositions prévues par le code des marchés publics.

Les pièces contractuelles de ce marché sont les suivantes :

- Le cahier des charges
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

Le présent cahier des charges est disponible sur simple demande au siège de la Chambre d'Agriculture et sur son site internet : www.allier.chambagri.fr.

b – Durée du marché et exécution des travaux

La date prévisionnelle de début de la prestation est fixée au 1^{er} mars 2010, les travaux devant être achevés au plus tard le 31 décembre 2011.

c – Lieu d'exécution du marché

Département de l'Allier, commune de Moulins.

5. CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-après :

1. Prix de la prestation
2. Références et expérience des personnes physiques affectées à la mission
3. Pertinence de la note méthodologique